

# Compléments salariaux

## Les collaborateurs et collaboratrices de la CRS Canton de Berne profitent des prestations complémentaires suivantes

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025



### Equilibre entre vie professionnelle et vie privée – grande souplesse

- Modèle de temps de travail flexible: temps de travail annualisé et horaire flexible



### Assurances sociales – plus que la moyenne

- Prévoyance professionnelle (caisse de pension): contribution de l'employeur 60 % / contribution de l'employé-e 40 %, sans déduction de coordination
- Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie: contribution de l'employeur 100 %
- Accidents non professionnels: contribution de l'employeur 50 % / contribution de l'employé-e 50 %
- Paiement du salaire en cas de maladie et d'accident: 1<sup>er</sup>-3<sup>e</sup> mois 100 %, 4<sup>e</sup>-24<sup>e</sup> mois 80 %
- Paiement du salaire en cas de maternité pendant 16 semaines (le paiement du salaire représente 100 % du salaire moyen des 12 mois avant le début du droit aux prestations)
- Allocations de garde de CHF 500.– (pour un taux d'occupation de 100 %) pour enfants sans activité lucrative, au max. jusqu'à leurs 25 ans révolus



### Vacances – 5 semaines plus

- 28 jours de travail: jusqu'à 49 ans
- 33 jours de travail: dès 50 ans



### Jours fériés – règlement équitable

- Les jours fériés tombant sur des jours non ouvrables sont rattrapés
- 11<sup>e</sup> jour férié supplémentaire



### Perfectionnement – les collaborateurs et collaboratrices sont encouragé-e-s

- Participation (financière ou sous forme de temps de travail) à des cours de perfectionnement utiles pour les collaborateurs et collaboratrices dans leur fonction
- Offre de perfectionnement diversifiée du siège de la Croix-Rouge suisse
- Rabais sur des cours sélectionnés du département Formation CRS



### Réductions – les collaborateurs et collaboratrices en profitent

- Conditions spéciales pour des assurances, un opérateur de téléphonie mobile, un constructeur automobile et une agence de voyages
- 20 % de rabais dans les magasins de seconde main la trouvaille
- 50 heures de garde gratuites de la prestation «Garde d'enfants à domicile CRS» par an
- Massages médicaux à tarif réduit dans les locaux du siège de l'organisation à Zollikofen
- Réduction sur les appareils Samsung

Les avantages en nature susmentionnés sont des paiements volontaires de l'employeur. L'employeur se réserve le droit de les modifier.

**Croix-Rouge suisse (CRS) Canton de Berne**

Bernstrasse 162, Case postale, 3052 Zollikofen | Téléphone 031 919 09 09 | [hr@srk-bern.ch](mailto:hr@srk-bern.ch) | [→ crs-berne.ch](https://crs-berne.ch)



**Croix-Rouge suisse**  
**Schweizerisches Rotes Kreuz**  
Canton de Berne Kanton Bern

